

---

Discours de la députation du tribunal du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui vient demander la suppression du costume des juges, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation du tribunal du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui vient demander la suppression du costume des juges, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1<sup>er</sup> au 12 germinal An II (21 mars au 1<sup>er</sup> avril 1794) p. 392;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20595\\_t1\\_0392\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20595_t1_0392_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

à l'ordre du jour la justice, les mœurs. Les membres de ce tribunal demandent la suppression du costume actuel des juges, parce qu'il rappelle des idées monarchiques, féodales et chevaleresques (1).

LEMAIRE, orateur de la députation. Législateurs, le tribunal du 6<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris vient vous témoigner sa joie de voir que la justice nationale écrase tous les jours les traîtres, les intrigants et les ennemis de la République. En vain le crime a voulu se masquer du patriotisme ; vous l'avez reconnu malgré ces dehors imposants : la conjuration a été frappée dans ses chefs. Poursuivez votre carrière avec le même courage et la même hardiesse ; la Convention nationale ne doit jamais composer avec les principes ; elle tient dans ses mains les destinées de la République française et le bonheur du genre humain. Vous avez mis à l'ordre du jour la justice, les mœurs et la vertu, et tous les vices sortis des cadavres du royalisme et du fédéralisme sont à votre voix rentrés dans le néant. Organes fidèles de toutes vos lois, nous serons les premiers à nous y conformer, et nous les ferons exécuter sans ménagement. Pour vous, représentants du premier peuple de l'univers, restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans aient été rejointes les mânes impurs de leurs suppôts et de leurs satellites, jusqu'à ce que, par une paix glorieuse, vous ayez élevé la France à la dignité qui l'attend dans les fastes et dans les annales du monde.

Nous vous demandons aussi la suppression du costume actuel des juges, parce qu'il nous semble rappeler des idées monarchiques, féodales et chevaleresques ; parce que le manteau, par sa forme et sa couleur, retrace des souvenirs de nobles et de prêtres, qui contrastent trop violemment avec nos sentiments républicains et avec le ruban tricolore qui en est le signe et le symbole le plus cher aux amis de la liberté et de l'égalité (2).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique.

## 75

Les administrateurs du district de Moutiers, et la municipalité du canton de Beaufort déposent sur l'autel de la patrie 663 marcs 6 onces 7 gros en argent, vermeil et diamans ; ils assurent que quoique la position des citoyens de la contrée ne soit pas avantageuse ; placés sous le canon des Piémontais, leur sol a été dévasté ; mais, encouragés par l'exemple de leurs pères, qui arrêtaient dans les défilés de leurs montagnes l'ambitieux Jules-César, ils jurent de déployer leurs bras nerveux pour exterminer les tyrans et leurs satellites.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIV, 164. *J. Perlet*, n° 551 ; *J. Lois*, n° 545 ; *Débats*, n° 553, p. 97 ; *J. Sablier*, n° 1220 ; *M.U.*, XXXVIII, 121.

(2) F<sup>17</sup> 1326, doss. 4, p. 2852. Signé JOULIN (présid.). Reproduit dans *Mon.*, XX, 64.

(3) P.V., XXXIV, 164. B<sup>11</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>) ; *M.U.*, XXXVIII, 121.

Le c<sup>n</sup> MAIGRAT, orateur. Législateurs,

L'administration du district de Moutiers et les municipalités du canton de Beaufort, dans le département du Mont-Blanc m'ont chargé de déposer sur l'autel de la patrie, l'argenterie des églises de leur arrondissement, et je vous présente le récépissé de 663 marcs 6 o. 7 gr. tant en argent, que vermeil et diamants qui ont été portés et vérifiés à l'hôtel des monnoyes, déduction faite des corps étrangers.

Ne soyez pas surpris, Législateurs, qu'il se soit si peu trouvé de ce métal dans ces contrées. Les hommes, au nom desquels, je vous parle, ne connaissant aucune espèce de luxe, ne l'avoient pas introduit dans leurs temples ; ils n'avoient pas outragé la divinité en lui supposant des passions et des préférences pour les objets qu'elle a créés, et fidèles observateurs des conventions humaines, ils ont laissé dans la circulation les signes représentatifs de la valeur des choses, il a donc été bien facile de rapprocher de la nature les habitants de la ci-devant Tarentaise et de leur faire comprendre que la divinité voyait avec plaisir (si tant est qu'elle en soit susceptible) qu'ils font usage de la raison qu'elle leur a donnée, en brisant les idoles de la superstition pour les faire servir aux besoins de la patrie.

Leur position n'est pas du tout avantageuse ; placés sous le canon des Piémontais, leurs anciens oppresseurs et entourés des pièges qu'on tend sans cesse à leur simplicité et à leur candeur, ils ont été victimes des incursions de l'ennemi et leur sol a été dévasté ; mais ils se tiendront dans une surveillance continue et encouragés par l'exemple de leurs pères qui arrêtaient dans les défilés de leurs montagnes, l'ambitieux Jules César, cet assassin de la liberté de Rome, ils déploient leurs bras nerveux contre les satellites des despotes coalisés faisant tout pour les exterminer. Leur énergie prendra encore de nouvelles forces quand ils apprendront les dangers que le gouvernement vient de courir, et qu'ils seront instruits du courage avec lequel la Convention nationale a déjoué les conspirateurs.

Interprétant avec sûreté les sentiments républicains qui animent mes commettants, recevez par mon organe, Législateurs, leur félicitation sur vos glorieux travaux et sur les mesures vigoureuses que vous venez d'employer pour la découverte de la plus horrible conjuration ; encore une fois vous avez sauvé la patrie ; vous en êtes les dignes pères ! Continuez à assurer notre bonheur, punissez les traîtres, frappez. Poursuivez tous les ennemis de la République, ils le sont du genre humain. Restez à votre poste jusqu'à ce que tous soient confondus et anéantis ; et je fais ici serment, au nom de tous mes concitoyens du district de Moutiers, que nous ne cesserons de vous défendre contre les efforts des malveillants, que quand nous ne serons plus.

Vive la République ! Vive la Convention nationale ! (1).

(1) C 299, pl. 1048, p. 6. Etat du versement à la Monnaie de Paris (p. 7).